

Que faire ?

- Ne ramenez jamais illégalement des plantes, graines, fleurs, fruits ou légumes.
- Si vous souhaitez importer des plantes dans votre pays, contactez vos autorités locales de santé des végétaux pour savoir ce qui est autorisé.
- Si vous transportez des plantes, graines, fleurs, fruits ou légumes, déclarez-les auprès d'un agent des douanes.



Lors de vos voyages, évitez de ramener chez vous des plantes ou des produits végétaux ...

des ravageurs ou des maladies peuvent s'y cacher!



Ce dépliant de la European Plant Protection Organization (EPPPO) a été traduit par:

[your NPPPO]

En collaboration avec l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (OEPP/EPPPO - www.eppo.int)



DON'T RISK IT!

**Pests and diseases can hide on plants.
Please do not bring home plants,
seeds, fruit, vegetables or flowers.**

This poster was prepared by the European and Mediterranean Plant Protection Organization (OEPP/EPPPO - www.eppo.int) in collaboration with Dr David Stoecken (Paris, FR) - Design Annelle Roy (FR)

Protégeons ensemble nos cultures et nos beaux paysages contre les ravageurs et les maladies des plantes

Les plantes aussi sont fragiles!

Tout comme les humains et les animaux, les plantes peuvent tomber malades. Elles peuvent souffrir de maladies (champignons, virus, bactéries) et être attaquées par des ravageurs petits ou grands (insectes, acariens ou vers nématodes). Le nombre de nouveaux ravageurs et maladies introduits dans des zones où ils étaient auparavant absents s'est accru ces dernières années. Beaucoup de ces récentes introductions peuvent s'expliquer par la croissance rapide du commerce international et des voyages.

Ces introductions menacent à la fois l'économie et la biodiversité

Les ravageurs et les maladies peuvent se cacher dans les plantes, les graines, les fleurs, les fruits, les légumes, même d'aspect sain, et le sol adhérent aux racines.

Ainsi, quand nous déplaçons des plantes entre différentes parties du monde, nous pouvons propager sans le savoir de nouveaux ravageurs ou maladies dans nos pays.

Une fois introduits dans un nouvel environnement, certains de ces organismes nuisibles peuvent causer des pertes économiques sévères à l'agriculture, aux forêts, et menacer la biodiversité.

Par le passé, ce phénomène a été illustré par l'introduction dans la région euro-méditerranéenne du mildiou de la pomme de terre, du phylloxéra de la vigne, du doryphore, et de la graphiose de l'orme.

Règles nationales & internationales

Des lois de protection de la santé des végétaux sont en place pour protéger l'agriculture, la foresterie et l'environnement. Ainsi, il est interdit de transporter de nombreux végétaux et produits végétaux (graines, légumes, fleurs coupées) sans autorisation officielle. Si vous

Quelques 'passagers' dangereux



Le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) : joli... mais il peut tuer des arbres précieux.

Photo's: M. Maspero, Centro MiRT Fondazione Minoprio, Como (IT)



La drosophile à ailes tachetées (*Drosophila suzukii*) : petite... mais elle peut manger nos délicieuses cerises et autres fruits rouges.

Photo's: M. Hauser en J. Davis, CDFA, Sacramento (US)



Le chancre bactérien du kiwi (*Pseudomonas syringae* pv. *actinidae*) : invisible ... mais il détruit nos vergers de kiwis.

Photos: Plant Protection Service of Emilia-Romagna (IT)

Protégeons les plantes

Ce dépliant a pour objectif de :

- Prévenir les voyageurs internationaux des risques liés au déplacement des plantes;
- Encourager chacun à faire ce qu'il peut pour limiter la dissémination de ces nouveaux ravageurs et maladies ;
- Fournir des informations générales pour accompagner le poster 'Don't risk it' actuellement visible dans des aéroports et ports maritimes.



En évitant de transporter des plantes, graines, fruits, légumes et fleurs lors de vos voyages internationaux, vous contribuez à protéger nos cultures et beaux paysages contre de dangereux ravageurs et maladies.

Faites passer le message à votre famille et amis!



avez l'intention de transporter des plantes, assurez-vous de ne pas enfreindre ces lois en contactant au préalable vos autorités nationales de santé des végétaux.